



Contrat Initiative Emploi Jeune

Ce dispositif s'adresse aux jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans, et aux jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans inclus. Il vise à favoriser l'insertion professionnelle en proposant un parcours associant mise en situation professionnelle et accès facilité à la formation et à l'acquisition des compétences.

De quoi s'agit-il ?

Le Contrat Initiative Emploi (CIE) est un dispositif d'insertion professionnelle prenant la forme d'un contrat de travail à destination du secteur marchand-comportant des actions d'accompagnement professionnel.

Dans le cadre du CIE Jeunes, vous bénéficiez d'un contrat de travail :

- ▶ un CDD ou un CDI ;
- ▶ une aide d'une durée minimale de 6 mois renouvelables dans la limite de 24 mois ;
- ▶ un minimum hebdomadaire de 20 heures.

Vous avez un statut de salarié avec les mêmes conditions de travail que les autres salariés de la structure, des mêmes droits et des mêmes obligations.

Tout au long du contrat, vous bénéficiez d'un suivi personnalisé par votre conseiller (Pôle emploi, mission locale, ou Cap emploi) et également d'un accompagnement par un tuteur nommé au sein de votre entreprise.

Vous pouvez également développer votre employabilité en obtenant une reconnaissance officielle de vos compétences grâce à la prestation Compétences PEC. Cette prestation vous permet – selon votre parcours – de valider différents niveaux de compétences. Elle comprend la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), la Reconnaissance des Savoir-faire Professionnels (RSFP), ou encore l'obtention de la certification CléA (validation de connaissances de base).

La rémunération du CIE ne pourra pas être inférieure au Smic horaire (10,15 € brut au 1er janvier 2020).

la prise en charge de l'État s'élève à 47% du SMIC horaire, dans la limite de 30 heures par semaine.

Qui peut en bénéficier ?

Vous devez avoir moins de 26 ans, être sans emploi et rencontrer des difficultés d'accès à l'emploi. Si vous êtes travailleur handicapé, vous pouvez également bénéficier de ce dispositif jusqu'à l'âge de 30 ans inclus.

Comment en bénéficier ?

Adressez-vous à un conseiller du service public de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, Cap emploi) afin de vous assurer que vous êtes éligible. Votre candidature sera ensuite présentée par votre conseiller à des employeurs proposant des postes en rapport avec votre parcours et votre projet professionnel.

Calendrier de mise en oeuvre

Le dispositif CIE jeunes est ouvert pour l'année 2020 et 2021.





#1jeune1solution

Contrat Initiative Emploi Jeune

Ce dispositif s'adresse aux jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans, et aux jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans inclus. Il vise à favoriser l'insertion professionnelle en proposant un parcours associant mise en situation professionnelle et accès facilité à la formation et à l'acquisition des compétences.

Lien utile

[Le contrat initiative emploi jeune](#)

Qui contacter en Normandie ?



Missions Locales la plus proche de vous pour les jeunes de moins de 26 ans :
<https://www.missionslocalesnormandie.fr/>

Le CAP Emploi de votre territoire pour les personnes en situation de handicap :
<https://www.cheops-ops.org/notre-reseau/IAE> : Structures d'insertion par l'activité économique

Pour toute information et inscription, connectez-vous sur la plateforme de l'inclusion : <https://inclusion.beta.gouv.fr>